

ANNEXE 1
DEMANDE FORMULÉE
AU TITRE DU RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS
Paragraphe II.5.1.A de la note de service n° 2019-163 du 13-11-2019

Il y a rapprochement de conjoints lorsque l'enseignant souhaite se rapprocher de la résidence professionnelle de son conjoint qui exerce dans un autre département.

Cochez la case OUI ou NON pour chaque situation et fournir pour chaque réponse positive les pièces justificatives correspondantes

	Ma situation	OUI	NON	Pièces justificatives à fournir
Ma situation familiale/civile	Je suis marié(e) au plus tard le 01/09/2019			Copie du livret de famille
	Je suis pacsé(e) au plus tard le 01/09/2019			Copie d'un justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens de PACS + Extrait d'acte de naissance récent portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS
	Je ne suis ni marié(e) ni pacsé(e) mais j'ai un enfant avec mon/ma concubin(e)			Copie du livret de famille
	Je ne suis ni marié(e) ni pacsé(e) mais je vais avoir un enfant avec mon/ma concubin(e)			Attestation de reconnaissance anticipée établie le 01/01/2020 au plus tard et Certificat de grossesse délivrée au plus tard le 01/01/2020
	J'ai un ou plusieurs enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2020			Copie du livret de famille ou Dernier avis d'imposition dans le cadre d'un enfant à charge sans lien de parenté
	Je vais avoir un enfant			Certificat de grossesse et / ou Attestation de reconnaissance anticipée établie le 01/01/2020 au plus tard
La situation professionnelle de mon/ma conjoint (e)	Mon/ma conjoint(e) travaille dans un département différent de celui où j'exerce			Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité principale du conjoint (la copie du contrat de travail) + Copie des bulletins de salaires ou des chèques emploi service récents
	Mon/ma conjoint(e) est personnel de l'éducation nationale dans un département différent de celui où j'exerce			Attestation d'exercice + Copie des deux derniers bulletins de salaire
	Mon/ma conjoint(e) est au chômage et inscrit(e) au Pôle emploi dans un département différent de celui où j'exerce			Attestation récente d'inscription auprès de Pôle emploi en cas de chômage + Attestation de la dernière activité professionnelle (le rapprochement de conjoints portera sur le lieu d'inscription à Pôle emploi sous réserve de compatibilité avec l'ancienne résidence professionnelle)

ANNEXE 1
DEMANDE FORMULÉE
AU TITRE DU RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS
Paragraphe II.5.1.A de la note de service n° 2019-163 du 13-11-2019

	Ma situation	OUI	NON	Pièces justificatives à fournir
La situation professionnelle de mon/ma conjoint (e)	Mon/ma conjoint(e) est chef d'entreprise, commerçant, artisan, auto-entrepreneur ou structures équivalentes dans un département différent de celui où j'exerce			Attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers + Toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (déclaration récente du montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuve d'achat de matériel nécessaire à l'activité, preuves de commercialisation de produits ou prestations récentes etc.)
	Mon/ma conjoint(e) exerce une profession libérale dans un département différent de celui où j'exerce			Attestation d'inscription auprès de l'URSSAF + Justificatif d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers
	Mon/ma conjoint(e) suit une formation professionnelle rémunérée dans un département différent de celui où j'exerce			Copie du contrat d'engagement précisant la date de début de formation ainsi que sa durée + Copie des bulletins de salaire correspondants
	Mon/ma conjoint(e) est muté(e) dans un département différent de celui où j'exerce et débutera son activité avant le 31/08/2020			Attestation de mutation mentionnant la date et lieu de la future résidence professionnelle

Ce formulaire est à renvoyer accompagné des pièces justificatives et de la confirmation de changement de département au plus tard le **18 décembre 2019** au service DP3 Mouvement interdépartemental : ce.ia78.dp3inter@ac-versailles.fr

Votre attention est appelée sur le fait que les bonifications accordées au titre de la situation familiale ne sont pas cumulables (rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe, situation du parent isolé, vœux liés).